

PG/MO.

(I)ECRET DU PREMIER
MINISTRE

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
PRESIDENCE DU CONSEIL
DES MINISTRES

CABINET DU PREMIER MINISTRE

ANNEE 1960 I N° 257 /PCM/CAB/MI.

LE PREMIER MINISTRE,

Dahomey,

VU la LOI DU 15 Février 1959 portant contitution du
Dahomey,
VU la loi 59/16 du 9 Juillet 1959,,fixant la liste des
emplois supérieurs de la République du Dahomey dont la nomination des
Titulaires est faite par le Premier Ministre, le Conseil des Ministres
étant obligatoirement entendu ;

VU les nécessités de services ;
SUR la proposition du Ministre de l'Intérieur ;
LE le conseil des Ministres entendu ;

(I) E C R E T E

ARTICLE 1er. - M. SEPTIME DOSSÉ, de retour de stage à l'institut des
Hautes Etudes Administratives d'Outre-Mer est nommé sous Prefet du cer-
cle de Kouandé.

ARTICLE 2°. - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date
de prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié et communiqué
partout où besoin sera./.

PAR LE PREMIER MINISTRE
LE MINISTRE DE L'INTERIEUR

PORTO-NOVO, LE 13 SEPTEMBRE 1960

M. AROUNA.

H. MAGA.

PLIATIONS.

RONO I

RD. I

5

OUIDAH I

3

ESOR I

2

5

I

I

VI 3

TERESSE I

TO-RADIO 2

S.A.COOP. I

P. 15

I.